

Carentan-les-Maraais, le 6 mai 2020

Protocole sanitaire du collège Notre-Dame :

Ce protocole a été rédigé à partir du document réalisé par le Ministère de l'Éducation Nationale le 29 avril 2020. **Tout parent qui inscrit son enfant pour un retour le 18 mai s'engage à le respecter intégralement.**

- Bien entendu, pour accueillir votre enfant, l'établissement aura, au préalable, nettoyé, désinfecté les locaux et disposé le mobilier des salles de classe afin de respecter les prescriptions de distanciation physique.
- Avant l'arrivée des élèves, les salles auront été aérées et les portes resteront ouvertes afin d'éviter leur manipulation. Il en sera de même pendant les récréations, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Toutes les salles de classe disposeront de gel hydroalcoolique et de lingettes virucides.
- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant dans l'établissement scolaire. **ils s'engagent notamment à ne pas mettre leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.** Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant avant d'entrer dans l'établissement.** En cas de symptômes ou de fièvre (**37,8C° ou plus**), l'enfant ne doit pas se rendre dans l'établissement.



Les parents s'engagent à informer leur enfant de la nécessité de respecter les gestes barrière :

- Se laver régulièrement les mains.
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable.
 - Utiliser un mouchoir unique et le jeter.
 - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- Les parents sont invités à pourvoir leur enfant de mouchoirs jetables et de gel d'hydroalcoolique.
 - **Concernant le lavage des mains** : celui-ci est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains, avec un séchage soigneux à l'aide d'un papier jetable. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
 - Avant de rentrer en classe, notamment avant et après les récréations ;
 - Avant et après chaque repas ;
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
 - Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
- Le jour de la rentrée, les élèves vont bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.



- Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté (cour de récréation, couloirs...) Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leur enfant. Toutefois, l'Education Nationale remettra à l'établissement quelques masques pour pouvoir dépanner les élèves qui n'en seraient pas équipés le 18 mai.
- Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans l'établissement et devront respecter les distanciations physiques devant le collège et le lycée. En revanche il leur est toujours possible de se rendre au pôle administratif.
- Aux entrées de l'établissement, des personnels seront présents pour filtrer les arrivées et le flux des personnes.
- Afin de limiter les déplacements des élèves dans l'établissement, les collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} auront une salle de classe unique. Ce sont les adultes qui se déplaceront de salle en salle.
- La scolarité des 5^{èmes} se déroulera désormais dans les locaux du lycée jusqu'au 1^{er} juin (43 rue sébliné).
- Il y aura interdiction d'échanger des objets personnels (stylos, manuels...) d'où la nécessité que chaque enfant dispose de son matériel.
- Les élèves n'auront plus accès à leur casier. Leur utilisation sera interdite pendant cette période.
- Le matériel pédagogique ainsi que les points de contact (poignée de porte, interrupteur) feront l'objet d'une désinfection régulière.



- **Sanitaires :**

Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera limité afin de respecter la distanciation physique. Le personnel d'éducation y veillera.

Les urinoirs utilisés seront distants d'au moins 1 mètre (certains seront neutralisés).

- Nous veillerons à l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, essuies mains...) plusieurs fois par jour.

- Un nettoyage approfondi quotidien et une désinfection régulière des surfaces seront assurés (lavabo, toilettes, chasse d'eau, loquet, interrupteur...)

- **Vestiaires :**

Les vestiaires ne pourront plus être utilisés. Les élèves devront venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.

- **Demi-pension :**

Le respect des mesures physique de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateau et couverts) sera adaptée pour limiter les contacts. Les élèves recevront une petite bouteille d'eau individuelle à la place de carafe pour éviter la manipulation.

- Les tables et les chaises feront l'objet d'un nettoyage approfondi avant l'arrivée des élèves et après chaque utilisation.

- Les fontaines à eau ne seront plus accessibles ainsi que les distributeurs de ketchup, de mayonnaise et les salières.



- L'utilisation des micro-ondes sera prescrite.
- Tous les personnels de la restauration porteront un masque. Les élèves auront l'obligation de se laver avant et après chaque repas ou d'utiliser une solution hydroalcoolique.
- **Récréation :**
Le port du masque sera obligatoire pour tous. Nous adapterons la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- Nous veillerons au respect de la distanciation physique. Les jeux de contact, de ballon, de ping-pong seront interdits. Les élèves n'auront pas le droit de s'échanger des objets personnels.
- **Atelier péri-éducatif :**
Aucun atelier ne sera ouvert pendant cette période.
- **Procédure de gestion d'un élève atteint du Covid-19 dans l'établissement :**
En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes d'un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestif, sensation de fièvre) l'élève sera isolé immédiatement avec un masque à l'infirmerie et sera surveillé jusqu'à l'arrivée de ses parents. Celui-ci devra consulter dans les meilleurs délais le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève.
- De notre côté, nous procéderons à un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'élève après un temps de latence de quelques heures.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant.



- **En cas de test positif :** nous procéderons à l'information des services académiques.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement adaptée, contenu du contexte.

Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou de l'établissement pourront être prises par les autorités sanitaires. Nous procéderons à une information des personnels et des parents, des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève ou l'adulte malade.

- Un nettoyage minutieux et une désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'élève malade dans les 48h qui précèdent son isolement, auront lieu.

Bien cordialement,



Mme LOBEL Isabelle
Chef d'établissement

